

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE CADARACHE

RAPPORT FINANCIER 2014

1. EXECUTION DU BUDGET 2014

Le budget prévisionnel 2014 adopté par l'Assemblée générale du 27 novembre 2013 s'élevait à 239 610 €.

Compte tenu des subventions finalement obtenues, le budget prévisionnel a été revu et son montant ramené à 174 500 € par décision de l'Assemblée générale du 20 novembre 2014.

Le budget exécuté fait apparaître par rapport aux prévisions les différences suivantes :

	Prévisions	Réalisation	variation
Produits	185 900 €	192 970 €	4 %
Charges	174 500 €	181 393 €	4 %

La variation entre prévisions et réalisation s'explique principalement par l'intégration des charges supplétives (6 475 €) et des produits financiers (595 €).

Compte-tenu d'un engagement à réaliser sur ressources affectées d'un montant de 3 400 € (CLIC info spécial Etude Durance), l'exercice fait apparaître un excédent de 8 177 €.

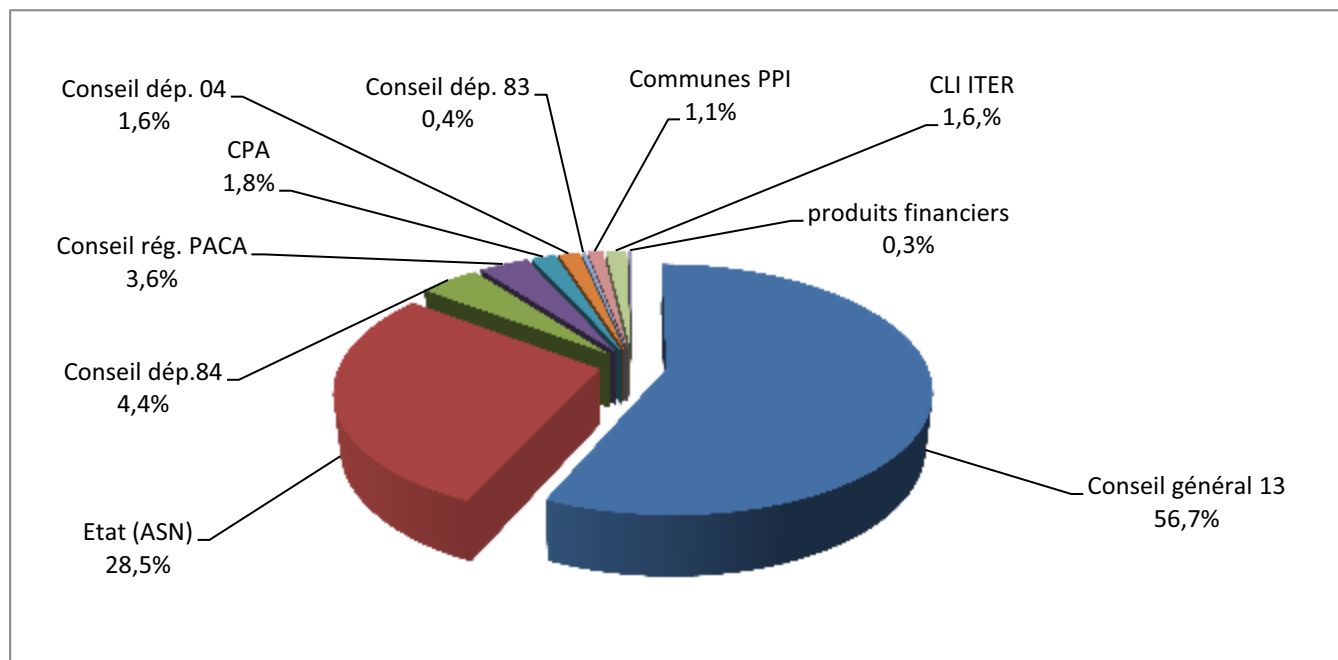
A. Les produits

Les produits se sont élevés à 192 970 €, répartis de la manière suivante (les montants obtenus en 2013 sont indiqués pour mémoire) :

Subventions	demandée	allouée	2013
Conseil départemental 13	103 000 €	103 000 €	98 000 €
Etat (ASN)	61 000 €	55 000 €	56 600 €
Conseil départemental 84	8 500 €	8 500 €	8 500 €
Conseil départemental 83	8 500 €	700 €	750 €
Conseil départemental 04	3 200 €	3 000 €	3 200 €
Conseil régional PACA	8 500 €	7 000 €	7 000 €
Communauté Pays d'Aix	5 000 €	3 500 €	3 200 €
Communes périmètre PPI Cadarache	2 500 €	2 200 €	2 150 €
Ville de Marseille	1 000 €	0 €	0 €
Total subventions	201 200 €	182 900 €	
Autres produits (Participation CLI ITER)	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Produits financiers		595 €	1 288 €
Contrepartie charges supplétives		6 475 €	6 406 €
TOTAL	204 200 €	192 970 €	190 094 €

Outre la subvention de fonctionnement, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône met à disposition de la CLI des locaux pour le secrétariat, qui ont été valorisés – valeur locative – dans les comptes 2014 à hauteur de 6 475 € (charges supplétives).

Le financement de la CLI en 2014 : 192 970 €



Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône demeure le principal contributeur de la CLI avec 56,7 % du financement. Le second contributeur est l'Autorité de Sûreté Nucléaire (28,5 %). Le reste du financement (14,5%) est apporté par les autres collectivités territoriales, l'apport de certaines d'entre elles demeurant symbolique (Conseil départemental du Var : 0,4 %).

La variation par rapport à 2013 du montant des produits (+3,3%) s'explique par une augmentation de la contribution du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (+5%).

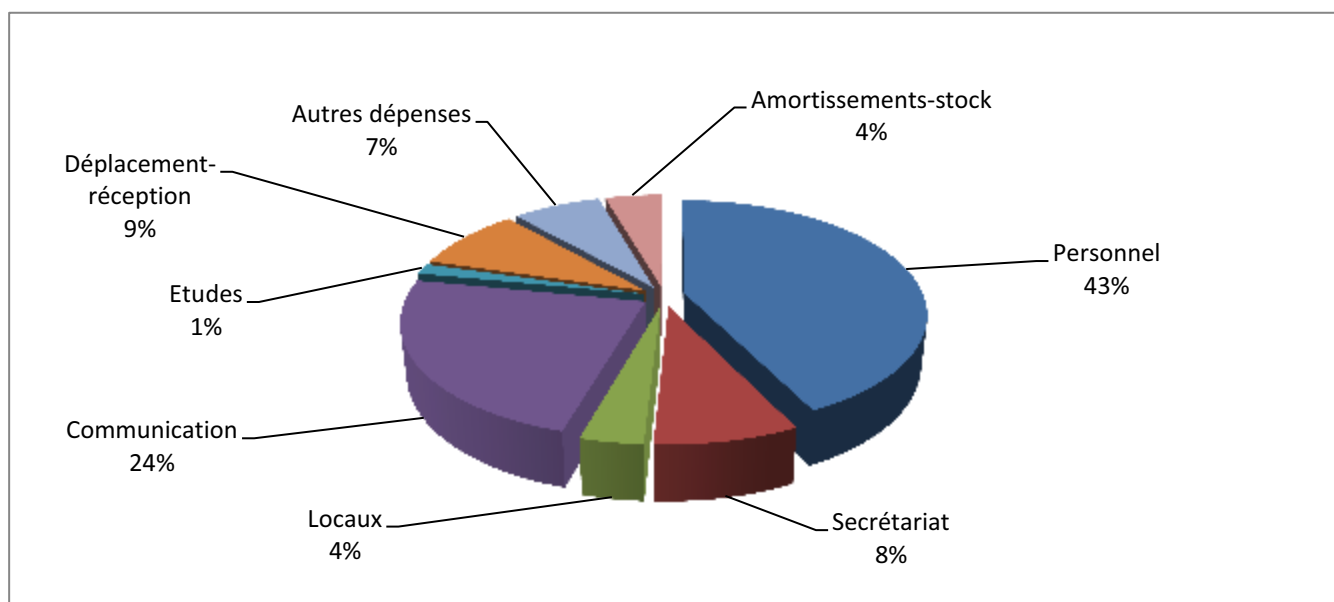
D'autres apports en nature n'ont pas été valorisés mais doivent être mentionnés et sont signalés dans l'annexe du bilan :

- Travail fourni par les membres bénévoles de l'association (environ 600 heures) ;
- Mise à disposition de salles par le CEA Cadarache au château de Cadarache pour des réunions plénières (3 réunions) ;
- Mise à disposition de salles municipales par la commune de Saint-Paul-lez-Durance pour des réunions du Bureau, du Conseil d'administration, de commissions thématiques permanentes (Environnement et Communication), et de groupes de travail (18 réunions) ;
- Mise à disposition de salles par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (Espace du Pays d'Aix) pour des réunions plénières, du Bureau, de commissions et de groupes de travail (8 réunions) ;
- Mise à disposition d'une salle municipale par la commune d'Aix-en-Provence pour la réunion publique du 3 octobre ;
- Repas offerts par le CEA Cadarache lors d'une rencontre avec le Directeur du Centre et de deux visites sur le Centre.

B. Les charges

Les charges se sont élevées à 181 366 €, réparties de la manière suivante (les charges 2013 sont indiquées pour mémoire) :

	prévision	réalisation	2013
Personnel	75 600 €	77 484 €	76 077 €
Secrétariat	15 700 €	14 771 €	15 935 €
Communication	51 700 €	42 907 €	44 026 €
Etudes	2 700 €	2 700 €	4 847 €
Déplacement - réceptions	11 400 €	16 104 €	19 129 €
Autres dépenses	12 600 €	12 802 €	13 760 €
Locaux (charges supplétives)	Non budgétisé	6 475 €	6 406 €
Dotation amortissements – variation stocks	4 800 €	8 150 €	5 095 €
TOTAL	174 500 €	181 393 €	185 275 €



Les frais de personnels représentent comme les années précédentes la part la plus importante des dépenses (43 %).

Deux agents départementaux sont mis à disposition par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône – M. Fourcaud à mi-temps et Mme Bourgeois à plein temps – et, conformément à la loi, la CLI rembourse au Conseil départemental le coût correspondant (salaires et charges).

Par rapport aux années précédentes, les variations les plus significatives sont les suivantes :

- Les dépenses d'études sont sensiblement inférieures aux années précédentes (4 846 € en 2013 et 21 860 € en 2012). Cela correspond à l'achèvement de l'étude Durance et les études en préparation n'ont pas nécessité l'engagement de dépenses en 2014.
- Les frais de déplacement-réception ont été sensiblement inférieurs à 2013 (19 079 €) en raison d'un nombre moins important de réunions : 32 réunions en 2014 contre 42 en 2013.

C. Le résultat

Les chiffres du compte de résultat au 31 décembre 2014 sont les suivants :

Total des produits	192 970 €
Total des charges	181 393€
Résultat d'exploitation	10 982 €
Produits financiers	595 €
Solde intermédiaire	11 577 €
Provision fonds dédiés	3 400 €
Excédents	8 177 €

Il est rappelé que la provision pour fonds dédiés correspond à un engagement à réaliser sur ressources affectées d'un montant de 3 400 € (CLIC info spécial Etude Durance).

2. LE BILAN 2014

Les principaux éléments du bilan au 31 décembre 2014 sont les suivants :

Montant actif net immobilisé	13 544 €
Disponibilité (trésorerie)	107 062 € <i>Compte courant : 5 534 €</i> <i>Livret bleu : 76 916 €</i> <i>Livret épargne : 24 612 €</i>
Dettes et provisions	49 752 €
Fonds propres	71 317 €

Concernant les disponibilités, d'un montant de 107 062 €, les placements sur des comptes rémunérés (livret bleu et livret d'épargne) ont permis de dégager des produits financiers (595 €).

Concernant les dettes et provisions d'un montant de 49 752 €, il s'agit de dépenses fournisseurs engagées en 2014 qui n'ont pas été réglées avant le 31 décembre 2014 (46 352 €) et de la provision pour fonds dédiés de (3 400 €).

Concernant les fonds propres d'un montant de 71 317 €, ils résultent du report à nouveau de 2013 (63 141 €) et du résultat de l'exercice 2014 (8 177 €).

CONCLUSION

La CLI de Cadarache est actuellement l'une des CLI sous statut associatif les mieux dotées au niveau national. Cela lui permet de fonctionner et de remplir la mission qui lui est confiée par la loi de façon assez satisfaisante.

Il faut cependant souligner le caractère fragile et aléatoire d'un financement reposant sur les seules subventions et qui dépend de ce fait du bon vouloir des collectivités publiques. On constate ainsi que les participations des collectivités concernées ne correspondent pas à leurs capacités contributives respectives (Cf. Conseil départemental du Var, Conseil régional, Communauté du Pays d'Aix).

Même si une évolution est observée depuis quelques années, on constate toujours un déséquilibre dans le financement de la CLI entre l'Etat et les collectivités territoriales : alors que l'article L125-31 du code de l'environnement indique que les dépenses de la CLI sont financées par l'État et les collectivités territoriales, ces dernières, au premier rang desquelles le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, assurent plus de 70 % du financement de la CLI.

Comme les années précédentes, il faut déplorer que la disposition de l'article L125-31 du code de l'environnement prévoyant que les CLI dotées de la personnalité juridique peuvent recevoir une partie du produit de la taxe sur les Installations Nucléaires de Base (INB), ne soit toujours pas mise en œuvre, malgré les démarches entreprises par l'Association nationale des CLI (ANCCLI) auprès des pouvoirs publics. Ce blocage devient de plus en plus préjudiciable compte tenu des restrictions budgétaires qui touchent toutes les collectivités.

La trésorerie permettra à l'association de couvrir ses charges jusqu'au versement des subventions 2015 qui n'intervient habituellement qu'au 2^{ème} semestre.

Patrick MERCIER
Trésorier de la CLI